

Vendredi 30 juin 2023

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire des artistes associés du 26 juin 2023

L'implication soutenue des artistes dans la conduite de leur société

Les artistes associés de l'Adami ont validé à plus de 80 % des voix les comptes annuels et les décisions de gestion de l'année 2022 soumis à leur vote.

La collecte des différents droits à rémunération s'est élevée à **85,2 millions d'euros** en 2022, **en hausse de 2,65 % par rapport à l'année 2021**. Confirmation du retour à la normale, les montants collectés en 2022 **dépassent les perceptions d'avant crise sanitaire (80,6 millions en 2019)**.

Cette hausse provient principalement de la reprise de l'activité des lieux diffusant de la musique enregistrée (discothèques, bars à ambiance musicale, surfaces commerciales...) qui alimente la rémunération équitable, soit +26 % par rapport à 2021 (24,9 M€).

50,5 millions d'euros ont été répartis à **89 939 artistes**. **8 442 artistes** ont bénéficié directement ou indirectement des 14,3 millions d'euros alloués aux **1 616 projets**, opérations et partenariats financés par l'action artistique.

2 515 nouveaux artistes ont rejoint l'Adami en 2022 pour bénéficier de ses services dédiés portant à **44 430 le nombre d'artistes associés** au 31 décembre 2022.

[> Les votes des résolutions](#)

Les artistes associés ont élu les 8 membres du conseil d'administration (un tiers des sièges est renouvelé chaque année) :

Véronique Ataly, Nathalie Boyer, François Dunoyer, Valérie Vogt pour les artistes dramatiques.

Jil Caplan, André Ceccarelli, Dorothée Hannequin pour les artistes de variétés, jazz et musiques actuelles.

Anne-Sophie Duprels pour les artistes lyriques.

Ils ont également élu les 3 membres du conseil de surveillance dont la moitié des sièges est renouvelée tous les 2 ans :

Dick Annegarn, Valérie Ekoumè et Chloé Robineau (Robi)

[> le détail des résultats des élections](#)

Enfin, ils ont validé à plus de 83 % des voix la réforme des statuts et du règlement général qui adapte différents éléments de la précédente réforme de 2021 et le fonctionnement des commissions artistiques pour mettre en œuvre les recommandations du ministère de la Culture et de la Commission de contrôle des organismes de gestion collective.

Contact presse

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94



Retrouvez toute notre actualité sur
www.adami.fr

Société de services aux artistes-interprètes : gestion des droits, défense des intérêts, aide financière aux projets et accompagnement de carrière.

L'envoi de la présente communication donne lieu au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement est l'Adami. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de messagerie accessible à l'adresse suivante : [le formulaire de messagerie](#) du site de l'Adami (sélectionner « contacter le délégué à la protection des données (DPO) »), ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

